

CONDITIONS D'OBTENTION DES TITRES D'ARBITRE

<u>TITRE</u>	<u>AGE MINIMUM</u>	<u>GRADE MINIMUM</u>	<u>ANCIENNETE MINIMUM DANS LE TITRE PRECEDENT</u>	<u>STAGES PAR AN</u>	<u>EPREUVES PRATIQUES</u>	<u>EPREUVES THEORIQUES</u>
<u>JEUNE ARBITRE</u>	14 ans	Bleue	_____	1 Stage départemental	1 journée stage et suivi sur 3 compétitions	Entretien avec jury en fin de cycle
<u>STAGIAIRE</u>	15 ans	Marron	_____	1 Stage départemental	1 journée stage et suivi sur 3 compétitions	Entretien avec jury en fin de cycle
<u>DEPARTEMENTAL</u>	16 ans	Marron	1 an	1 Stage départemental	Evaluation sur 3 journées de compétitions	Ecrites
<u>REGIONAL</u>	17 ans	1er Dan minimum	1an	1 Stage régional ou interrégional	Evaluation sur 3 journées de compétitions	Ecrites
<u>INTERREGIONAL</u>	18 ans	1er Dan	1an	1 Stage régional ou interrégional	arbitrage championnats interrégion	Ecrites ou vidéo
<u>FEDERAL</u>	19 ans	1er Dan	1an	1 Stage interrégional ou national	arbitrage championnats de France FSGT	Ecrites ou vidéo

NOTA : La formation d'arbitres débute au club, sous la responsabilité de l'enseignant (Arbitre de club).

Une initiation à la pratique de l'arbitrage est recommandée pour les jeunes dès l'âge de 10 ans (benjamins), lors des randoris en club, puis, quand ils sont aguerris, lors de rencontres inter-clubs dans les catégories mini-poussins, poussins et benjamins, avec l'accompagnement d'un arbitre titulaire.